

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 518

présenté par
MM. Charzat, Blazy, Le Bouillonnet, Durand, Christian Paul,
Mmes Clergeau, Lignières-Cassou, MM. Gorce, Le Garrec, Lurel,
Floch, Vidalies, Mmes Robin-Rodrigo, Pérol-Dumont, Néri
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 8 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer l'alinéa relatif aux préfets de département délégués départementaux de l'agence.

Sur le fond, cette organisation pose question. Elle reposerait au plan local sur l'autorité des préfets de département, sans que soit clarifié le rôle de l'organisation régionale actuelle des directions régionales et des instances locales de concertation du FASILD (commissions régionales pour l'intégration et la lutte contre les discriminations – CRILD).